

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2023-05-15

Rennes, le 11 mai 2023

Objet : Fermeture de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
Considérant que les travaux de rognage de souches, bief de Cicé, doivent être réalisés du 15 au 26 mai 2023;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage rive droite ou gauche, bief de Cicé, du lieu-dit Champcors à l'écluse de Cicé sur la commune de Bruz, est interdit à tous les usagers. La circulation se fera en alternance d'une rive à l'autre selon le positionnement de l'activité de rognage.

Du 15 au 26 mai 2023

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction ainsi qu'une déviation seront mises en place par l'entreprise réalisant les travaux.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Bruz.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



Véronique VÉRON



